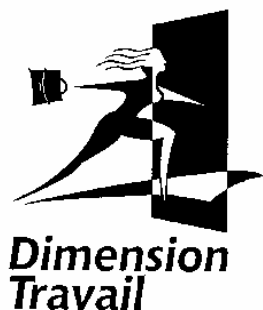


# MÉMOIRE

présenté aux parlementaires ayant à étudier le  
« **Projet de loi 112 – Loi visant à contrer la pauvreté et  
l'exclusion sociale** »

**Présenté par:**



**Ginette  
Beauchemin**  
*citoyenne de Laval*



Table de concertation de  
Laval en condition féminine



Corporation de développement communautaire de Laval

Le 17 septembre 2002

Le Québec est une contrée prospère et développée, aux multiples ressources. En 2002, personne n'oserait contredire cet énoncé. Et pourtant, il y a au Québec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion. Est-ce acceptable?

Nous, de la Corporation de développement communautaire de Laval (CDCL), de la Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF), de Dimension Travail et Ginette Beauchemin, citoyenne de Laval, affirmons que non.

Quand on pense que le gouvernement, la population en général et les entreprises du Québec profitent de la prospérité économique, alors que cette même prospérité économique a été rendue possible grâce aux sacrifices consentis par toutes et tous, y compris les plus démunis de notre société. Cette prospérité apparaît d'autant plus odieuse qu'elle ne profite pas à toutes et à tous.

À l'instar des prestataires de la sécurité d'emploi et des personnes âgées qui ont largement contribué à l'atteinte de l'objectif «déficit zéro», il y a toute une catégorie de travailleurs-travailleuses qui financent les bénéfices des entreprises et qui au lieu de profiter de la richesse s'enlisent inexorablement dans la pauvreté, perdent confiance en eux et en elles et dans la société pour finalement décrocher et abandonner toute action citoyenne.

On pense aux travailleurs-travailleuses à statut précaire ou atypique tels que les travailleurs-travailleuses autonomes, sur appel, contractuels, etc. Triste réalité contemporaine.

Comment peut-on penser au développement social si on accepte qu'une partie du capital humain soit exclu faute d'avoir les moyens de subvenir à ses propres besoins financiers et d'être dans l'incapacité de voir à son développement personnel?

Comment peut-on envisager voir la société québécoise poursuivre sa croissance économique dans un contexte de marché planétaire alors qu'elle connaît une crise démographique due à la dénatalité et au vieillissement de la population si elle continue de sacrifier une proportion du potentiel humain?

Il est donc impératif de corriger certaines iniquités et injustices dont le cinquième le plus pauvre fait les frais. Alors que l'écart entre celui-ci et le cinquième le plus riche se creuse sans cesse.

Par l'énoncé du projet de Loi 112 le gouvernement du Québec fait une avancée remarquable en ce qui a trait au redressement de l'équité financière et de la justice sociale.

Nous joignons donc nos voix à celle du **Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté**. Toutefois, nous désirons insister ardemment sur certains aspects des revendications du Collectif.

En premier lieu, il nous apparaît essentiel que la Loi 112 ait une portée prépondérante sur toute autre loi ou politique gouvernementale.

Comme nous l'avons décrit plus haut, le défi du Québec pour les prochaines années est d'optimiser la potentialité de son capital humain. Toute l'action gouvernementale doit donc converger vers l'atteinte de cet objectif qui ne peut se réaliser tant et aussi longtemps que la pauvreté et l'exclusion demeureront systémisés .

Quand on parle de systémisation de la pauvreté, la refonte de la Loi sur les normes du travail prend tout son sens. L'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre de la population est tributaire du courage politique et de la vision économique du Gouvernement.

N'oublions pas que la Loi sur les normes de travail n'est rien de moins que le plancher sur lequel une société reconnaît devoir bâtir sa prospérité économique.

La lutte à l'appauvrissement a été identifiée par l'ensemble des intervenantEs communautaires de la région de Laval à titre de priorité d'action pour la période 2000-2002. Cette priorité est transversale à tous les volets, tous les objectifs et tous les moyens que le milieu communautaire met en œuvre.

L'appauvrissement concerne à la fois la population lavalloise, les organismes communautaires et les personnes qui y travaillent. Il est défini comme étant le manque d'avoir (économique), le manque de pouvoir (participation sociale), le manque d'être (estime de soi, isolement) et le manque de savoir-faire (éducation, formation).

Du même souffle nous réclamons la reconnaissance effective des organismes communautaires par l'octroi d'un financement de base adéquat.

Ainsi que la participation des personnes en situation de pauvreté et des associations qui les représentent, à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des mesures qui concrétiseront l'atteinte de l'objectif de société : la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

**La CDCL tient à réitérer sa position** déjà exprimée dans un mémoire présenté en réaction au rapport «Ne laisser personne de côté» produit en septembre 2001.

«L'inclusion des citoyenNes ne doit pas seulement être définie que par le travail. Pour sortir de cette logique, le Québec devra adopter des composantes toutes aussi essentielles telles que le développement social (éducation, santé, logement, sécurité sociale), le développement politique (démocratie, respect des droits, participation des citoyenNEs concernéEs), le développement culturel (identité des peuples et des cultures), le développement écologique( protection de l'environnement, développement durable) et le développement éthique (valeurs et mode de vie).

***Afin de mesurer l'impact de la stratégie de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, le gouvernement à l'heure des bilans, devra tenir compte de l'ensemble de ces 6 composantes mesurant le progrès social.***

**La TCLCF quant à elle**, désire redire au gouvernement que la préoccupation des femmes en matière de lutte à la pauvreté ne date pas d'hier. Elles luttent depuis des années à l'élaboration d'actions qu'elles considèrent essentielles à l'élimination de la pauvreté. L'une de leurs plus grandes actions : «La Marche mondiale des femmes » et ses revendications, qu'encore une fois nous allons vous redire. Ne faut-il pas remettre 100 fois sur son métier son ouvrage? En espérant, bien sûr, être entendues cette fois-ci.

#### **Les revendications de la Marche Mondiale:**

- ✍ Un meilleur accès aux études pour toutes les femmes et particulièrement pour les responsables de famille monoparentale et les femmes « sans chèque ».
- ✍ L'accès universel pour les Néo-Québécoises à des cours de français accompagnés d'allocations décentes et l'accès à des services de garde, sans aucune exclusion basée sur le statut d'immigration ou sur les années de résidence au Québec.
- ✍ La mises sur pied d'un grand chantier de logement social, soit 8000 HLM, coopératives et OSBL d'habitation par année.

- ✍ L'imposition fiscale progressive des entreprises et des individus en tenant compte des principes de justice, d'équité et de redistribution de la richesse.
- ✍ Un régime universel d'allocations familiales et une allocation supplémentaire pour les familles pauvres en fonction des besoins réels des enfants.
- ✍ Un barème plancher à l'aide sociale en dessous duquel aucune ponction, coupure, saisie ou pénalité ne puisse être faite. Le montant du plancher doit être établi de façon à couvrir les besoins essentiels (au minimum : logement, chauffage, électricité, nourriture, médicaments, habillement).
- ✍ L'augmentation du salaire minimum pour permettre à une personne travaillant 40 heures par semaine, d'avoir un salaire annuel se situant au-dessus du seuil de pauvreté établi pour une personne seule.
- ✍ Une contribution gouvernementale au Régime des rentes du Québec, pour les femmes, afin de reconnaître leur travail auprès de leurs enfants.
- ✍ L'application par le gouvernement de moyens concrets favorisant un réel accès des femmes des communautés ethniques et culturelles, des minorités visibles, des femmes autochtones et des femmes handicapées au marché du travail.
- ✍ L'adoption d'une loi-cadre visant l'élimination de la pauvreté (processus en cours).
- ✍ Un amendement aux normes du travail afin d'accorder les mêmes droits et conditions à toute personne salariée, quel que soit son statut d'emploi (temps plein, temps partiel, occasionnel, etc.).
- ✍ La protection des gardiennes et des aides familiales par toutes les lois du travail et l'enregistrement obligatoire de l'employeur.

À cela se rajoutent les problématiques du logement et du transport en commun, problématiques touchant plus spécifiquement la ville de Laval, c'est pourquoi nous demandons :

- ✍ Un investissement substantiel dans le logement social et à prix abordable permettant de répondre à tous les besoins en matière de logement.
- ✍ Des logements sécuritaires, abordables et adaptés aux besoins des femmes âgées.
- ✍ La création de logements adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite.
- ✍ La création de logements pour répondre aux besoins des familles nombreuses.
- ✍ Un investissement dans le transport en commun afin qu'il soit moins coûteux.
- ✍ De mettre en place des alternatives en matière de transport de façon à répondre aux différents besoins.

**Dimension Travail**, organisme de développement de l'employabilité pour les femmes croit que des mesures spécifiques et concrètes visant l'élimination des inégalités systémiques génératrices de situations de pauvreté doivent être prioritaires. À partir du constat que les femmes demeurent toujours confinées dans des ghettos d'emploi souvent précaires et sous payés, il apparaît incontournable que le Plan d'action établisse des mesures visant:

- ✍ À valoriser les métiers féminins et s'assurer d'étendre la loi sur l'équité salariale à l'ensemble des employeurs;
- ✍ À permettre la diversification des choix professionnels en favorisant l'accès, l'intégration et le maintien des femmes dans les métiers non traditionnels de manière à optimiser leur droit au travail;
- ✍ À créer l'obligation pour les employeurs de faciliter la conciliation entre le travail et la famille.

À Laval, les organismes oeuvrant en employabilité auprès de la population démunie et les organismes communautaires en général, subissent plus qu'ailleurs la politique des budgets normés puisque le taux de chômage y est plus bas qu'ailleurs.

Il est donc nécessaire que soit pris en compte la situation des personnes sans emploi en elle-même et non en rapport avec leur appartenance à une région.

L'augmentation de la pauvreté progresse de façon beaucoup plus importante à Laval qu'ailleurs au Québec et les personnes vivant la pauvreté à Laval sont particulièrement touchées par :

- ✍ L'isolement dû aux déficiences du réseau de transport en commun et son coût élevé.
- ✍ Le taux de vieillissement de la population plus rapide ici qu'ailleurs au Québec.
- ✍ La double dualité entre une réalité socio-démographique rurale et urbaine, riche et pauvre.

La lutte à la pauvreté nécessite donc des services équivalents partout dans la province.

Pour faire suite à ces priorités, et en accord avec la vision du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté d'inclure des personnes en situation de pauvreté dans toutes démarches visant l'élimination de la pauvreté, une citoyenne de Laval, **Madame Ginette Beauchemin**, s'est jointe à nous pour l'élaboration de ce mémoire.

Voici ce qu'elle a à dire :

- ✍ Le Projet de loi 112 doit être adopté avant les prochaines élections.
- ✍ Il doit y avoir un changement de mentalité chez les gens.
- ✍ On doit obtenir des investissements substantiels pour les mesures urgentes préconisées par le Collectif.
- ✍ Toute femme et tout homme doivent avoir la volonté politique de résoudre la pauvreté dans un encadrement, une programmation à long terme.
- ✍ On ne doit plus accepter de subir ce que fait la mondialisation.
- ✍ On doit laisser la « vieillesse » jouer son rôle.
- ✍ On doit dire « **NON** » à la pauvreté.

Cette femme, selon les barèmes en vigueur au gouvernement n'est pas considérée comme une personne vivant la pauvreté, et de ce fait, ne peut bénéficier de mesures lui permettant d'en sortir. Vous trouverez, joint en annexe, son budget qu'elle nous demande de vous transmettre. Après lecture de celui-ci, peut-être comprendrez-vous un peu plus qu'être pauvre ne se limite pas aux seules personnes prestataires de la sécurité du revenu.

Nous ne pouvons passer sous silence un obstacle majeur à la lutte à la pauvreté, particulier à la région de Laval : le déni de la pauvreté par les instances politiques, provinciales et municipales. Et pourtant, il existe à Laval des quartiers où la dégradation du tissu social se compare en tous points aux quartiers défavorisés de Montréal. Quels que soient les programmes, les budgets «normés» qui s'y rattachent font inmanquablement que la région lavalloise ne reçoit jamais les sommes dont elle a besoin pour agir sur les problématiques socio-économiques.

En outre, si le nombre de chômeurs-chômeuses ou de bénéficiaires de la sécurité d'emploi est moindre à Laval qu'ailleurs au Québec, les conditions de vie n'y sont pas roses pour toutes et tous, loin de là. Parce qu'il y a beaucoup plus de travailleurs-travailleuses à statut précaire ici qu'ailleurs d'une part, et parce que d'autre part, le fardeau fiscal et financier est ici plus élevé. C'est dire que la dégringolade dans le gouffre de la pauvreté peut se faire beaucoup plus rapidement quand les obligations financières sont grandes comme c'est le cas pour les propriétaires (plus de 60% de la population lavalloise est propriétaire).

Et selon l'étude menée par la Table de concertation de Laval en condition féminine en 2001 :

- ✍ Un enfant sur quatre, ainsi qu'une Lavalloise sur quatre, vivent sous le seuil de la pauvreté.
- ✍ De 1990 à 1995, la région de Laval a connu une augmentation de l'ordre de **41%** de personnes vivant sous le seuil du faible revenu.
- ✍ Une Lavalloise sur trois, âgée de plus de 64 ans, vit sous le seuil de faible revenu.
- ✍ Sans oublier la pauvreté vécue par les femmes cheffes de famille monoparentale, surtout lorsqu'elles sont très jeunes; celle des femmes immigrantes et à la pauvreté de tous ces enfants, de toutes ces femmes et de tous ces hommes qui vivent avec peine et sans moyen de s'en sortir et ce, dans notre belle région de Laval.
- ✍ Il est important aussi de souligner que 51% des personnes vivant sous le seuil de faible revenu habitent incognito dans les secteurs plus prospères de Laval.

Comme vous pouvez le constater, il y a beaucoup à faire pour éliminer la pauvreté à Laval, c'est pourquoi nous voulons vous dire, nous, de la **Corporation de développement communautaire de Laval**, de la **Table de concertation de Laval en condition féminine**, de **Dimension Travail** et **Ginette Beauchemin**, citoyenne de Laval, notre **entière adhésion** au **Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté** et à tous les changements qu'il vous propose pour l'amélioration de la Loi 112. Lui donner plus de contenu, de mordant et plus d'impact, c'est-à-dire, :

**1.** **Viser carrément à jeter les bases d'un Québec sans pauvreté** sans limiter le problème de la pauvreté à une définition qui ne saurait être imposée sans un travail, qui reste à faire, avec les personnes en situation de pauvreté. Se concentrer sur cette visée au lieu de penser contre les effets de l'exclusion sociale.

**2.** **Fonder la stratégie proposée sur la réalisation effective pour toutes et tous, dans la dignité, des droits reconnus à toutes et tous.**

**3.** **Donner deux cibles à la loi sur dix ans**, soit de rejoindre les rangs des nations industrialisées comptant:

- le moins de personnes en situation de pauvreté** et
- le moins d'écart entre le cinquième le plus pauvre et le cinquième le plus riche de la population.**

## 4.

**Associer aux buts de cette loi, les trois principes proposés par le Collectif**, soit que :

- l'élimination de la pauvreté est une priorité de l'action gouvernementale jusqu'à ce qu'on puisse considérer le Québec comme une société sans pauvreté;
- l'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre de la population prime sur l'amélioration du revenu du cinquième le plus riche;
- les personnes en situation de pauvreté et les associations qui les représentent sont associées à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des mesures qui concrétisent ces buts.

## 5.

**Introduire dans les orientations de la loi des dimensions essentielles qui en sont absentes.**

- Introduire une orientation sur la réalisation des droits, dans le respect de la dignité des personnes, associée de mesures qui en feront la promotion positive. Parmi ces mesures, valoriser l'expertise des personnes en situation de pauvreté et agir pour contrer les préjugés et les discriminations.
- Dans l'orientation sur le filet de sécurité sociale, affirmer le caractère incontournable de la couverture des besoins essentiels pour toute personne et viser cette couverture à travers les différents dispositifs de sécurité du revenu.
- Dans l'orientation sur l'emploi et le travail, prévoir l'amélioration des normes du travail et du mode de fixation du salaire minimum en affirmant la responsabilité des entreprises à l'égard de la pauvreté et respecter les différentes façons de contribuer à la société.
- Introduire une orientation sur la fiscalité qui prévoira entre autres un débat public sur la garantie de revenu.

## 6.

**Renforcer le caractère cadre et programme de la loi.**

- Introduire dans la loi **une clause d'impact** qui assurera que toute décision gouvernementale sera examinée à la lumière de son effet sur la pauvreté et sur les écarts et faire en sorte que les décisions du gouvernement ne puissent aller à l'encontre des fins poursuivies par la loi.
- Associer davantage les citoyenNEs et les parlementaires dans la programmation comme dans le suivi annuel et triennal de la loi.
- Païer le comité consultatif et l'observatoire et leur donner un caractère plus indépendant.
- Introduire dans la programmation du plan d'action une section de mesures initiales et urgentes ainsi qu'une section d'instructions permanentes.

Il nous paraît crucial de **donner une impulsion initiale à la loi suffisante pour générer l'adhésion et la confiance**, ce qui, compte tenu des conditions de vie très détériorées de beaucoup de personnes en situation de pauvreté, impose ce qui suit.

## **7.**

### **Faire figurer dans l'énoncé initial du plan d'action prévu par la loi des mesures urgentes efficaces, dont celles qui sont proposées par le Collectif :**

- Un engagement à ne pas appauvrir l'ensemble du cinquième le plus pauvre de la population.
- Un amendement à la loi de l'aide sociale instaurant un barème plancher qui assure la couverture des besoins essentiels et en deçà duquel aucune coupure, saisie, ponction ou pénalité ne peut être faite.
- Le retour à la gratuité des médicaments pour les personnes à l'aide sociale et les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti.
- La transformation du régime d'allocations familiales en régime universel avec une meilleure couverture pour les familles à faible revenu.
- Revenir à un niveau de construction de 8000 logements sociaux par année.
- L'instauration et l'application du droit, pour les personnes qui le demandent, à des mesures d'orientation, de formation et d'intégration à l'emploi dans un cheminement continu et adapté à leur situation.
- Une meilleure protection dans les normes du travail des travailleurs et travailleuses précaires, à temps partiel, en situation de travail autonome dépendant.
- La hausse du salaire minimum à un niveau de sortie de la pauvreté pour une personne seule.

## **8.**

### **Appliquer d'abord les ressources budgétaires à la réduction des inégalités et des discriminations** par de telles mesures urgentes et directes plutôt que par des mesures indirectes.

Nous rappelons en terminant que la *Déclaration universelle des droits de l'homme* affirme dans son article premier ce qui suit : *«Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.»*

L'égalité et la liberté en dignité et en droits de toutes et tous est une aspiration fondamentale des QuébécoisEs, pour le Québec et pour le monde. Tant qu'elle existera, la pauvreté sera un empêchement inacceptable à cette aspiration.

C'est l'heure de faire jouer la raison, la conscience et les solidarités. Nous appelons le gouvernement et l'ensemble des parlementaires à en avoir le courage politique.

Personnes contact :

**Madame Danielle Dumas**

Groupe : Corporation de Développement communautaire de Laval (CDCL)  
1450, boul. Pie-X, local 215, Laval (Québec) H7V 3C1

**Madame Christiane Lippé**

Groupe : Dimension Travail  
1693, rue Fleetwood, Laval (Québec) H7N 4B2

**Madame Rita Major**

Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF)  
1450, boul. Pie-X, Laval (Québec) H7V 3C1

**Madame Ginette Beauchemin**

2311, boul. De la Renaissance est, Laval (Québec)

C.C. :

**Collectif pour une loi sur l'élimination  
de la pauvreté**

C.P. 1352, Terminus  
Québec (Québec) G1K 7E5

**Madame Lyse Leduc**

Députée des Mîles-Îles  
Adjointe parlementaire de la ministre  
d'État à la Culture et aux Communications  
a/s Madame Marielle Brisebois  
800, rue Montrose, 2<sup>e</sup> étage  
Duvernay, Laval (Québec) H7E 3M5

**Monsieur Joseph Facal**

Député de Fabre  
Ministre d'État à l'Administration  
et à la Fonction publique  
Ministre responsable de l'Administration  
et de la Fonction publique  
Président du Conseil du Trésor  
a/s Monsieur Alain Paquette  
538, rue Principale  
Ste-Dorothée, Laval (Québec) H7X 1C8

**François Gaudreau**

Député de Vimont  
257, boul. Ste-Rose, bureau 201  
Ste-Rose, Laval (Québec) H7L 1M1

**Monsieur Serge Ménard**

Député de Laval-des-Rapides  
Ministre des transports  
Ministre responsable de la région de Laval  
a/s Monsieur Henri Maheu  
400, boul. St-Martin ouest, bureau 208  
Laval-des-Rapides (Québec) H7M 3Y8

**Monsieur Thomas Mulcair**

Député de Chomedey  
2525, boul. Daniel Johnson, bureau 210  
Chomedey, Laval (Québec) H7T 1S9

p.j. : Budget de Madame Ginette Beauchemin